

RESTITUTION DE L'ATELIER DE CONCERTATION « CREATION DE VALEUR »

16 JUIN 2022

Mobilisation des acteurs du territoire dans le cadre de la
candidature à la nouvelle programmation LEADER 2023-2027



@PETR du Pays du Sundgau

Ambitions LEADER

2023-2027 : Être un « territoire actif », créateur de richesses

Objectif : Favorisons la création d'activités et de valeur ajoutée en accompagnant le développement des acteurs économiques, la valorisation des ressources territoriales non délocalisables et la captation des dépenses en local.

Animation : Cet atelier participatif s'est organisé en trois temps : un état des lieux en plénière, l'énonciation de solutions en petits groupes et la priorisation de solutions en plénière. Il s'est déroulé à la Halle au Blé de Ferrette.

I. Valorisation des ressources non délocalisables (agriculture) :

La pandémie a démontré l'importance de l'autonomie alimentaire des territoires. Les habitudes d'achats alimentaires des consommateurs, à savoir consommer dans les pays voisins, ont été bousculées. Ils se sont tournés vers la solution la plus simple : les producteurs locaux. Force est de constater que cet engagement n'a pas survécu à la pandémie : les consommateurs ont repris leurs anciennes habitudes. Comment assurer un changement du comportement des consommateurs sur le long terme ? Que mettre en place pour qu'ils privilégient les produits locaux ?

1. Identification de solutions opérationnelles (petits groupes) :

Visibilité, communication, sensibilisation :

Les échanges ont débuté sur l'importance de bien **définir les termes employés**, notamment le « bio » et le « local » et de se mettre d'accord collectivement sur la signification qu'on souhaite leur donner. Les participants ont souligné le difficile maintien des petits producteurs sur notre territoire, en raison d'une méconnaissance du grand public. Ce maintien pourrait être facilité par l'augmentation de leur visibilité auprès des consommateurs, qui ignorent l'origine des produits. Cette **visibilité des petits producteurs** peut passer par leur intégration au sein d'une initiative de promotion des circuits courts. Toutefois, ces initiatives sont nombreuses sur le territoire (Rhénamap, Bienvenue à la Ferme, la Ruche qui dit oui, ...) et il convient de les utiliser en premier lieu afin de renforcer leur ancrage sur le territoire et éviter l'essaimage d'initiatives ayant un effet « doublon ». Cela implique de **communiquer davantage** sur ces initiatives et sur les réseaux de producteurs existants afin d'augmenter leur visibilité.

Des **actions de communication sur les producteurs locaux**, leur **travail** et les efforts effectués pour la **transition des exploitations** en faveur de la transition écologique et du bien-être animal sont nécessaires. La valorisation du travail du producteur permettrait d'expliquer au consommateur les raisons pour lesquelles le prix d'un produit local est plus élevé que celui d'un produit importé. Cette démarche permettrait de favoriser les comportements d'achat local et responsable afin de soutenir les producteurs du territoire. Le développement d'une **charte qualité** harmonisée à l'échelle du territoire est également ressortie des échanges. Des **aides financières** sont à apporter aux producteurs investissant en faveur de la transition agroécologique de leurs exploitations (achat de matériel, mise aux normes, ...).

Il est nécessaire de **communiquer davantage sur les actions effectuées**. En effet, des producteurs éprouvent des difficultés à communiquer suffisamment sur leurs initiatives telles que des opérations « portes ouvertes ». Il a été constaté que les **visites pédagogiques de fermes** pouvaient apporter de nouveaux clients aux producteurs locaux. En effet, la transmission de savoirs et de valeurs auprès des enfants permet d'atteindre de nombreux foyers. En ce sens, il serait intéressant de développer des visites pédagogiques similaires à destination des **collèges et lycées agricoles** afin d'élargir la visibilité des circuits courts et des métiers agricoles. Actuellement, les producteurs essaient de développer les visites de fermes à destination des enfants mais le nombre d'écoles effectuant des visites n'est pas encore suffisant par rapport au nombre de fermes impliquées dans la démarche. Il serait pertinent de s'inspirer de l'association « savoirs verts » dans les Hauts-de-France, qui **fédère les fermes pédagogiques en un réseau**, assurant ainsi le succès de cette démarche.

Adaptation et développement des exploitations :

La majorité des producteurs, y compris ceux ayant de bonnes dispositions financières, éprouvent des difficultés à tenir et diversifier leurs ventes. Ceux qui parviennent à diversifier leurs activités (polyculture associée avec de l'élevage ou du maraichage), manquent de temps et de moyens humains afin d'assurer leurs ventes. Les ventes directes sont chronophages et nécessitent des compétences particulières (gestion administrative, commercialisation, ...). Le programme LEADER pourrait aider les producteurs à acquérir ces compétences en finançant des **formations**. D'autre part, **un besoin d'accompagnement du développement des ventes et de la transformation des produits** se fait ressentir. Cet accompagnement représenterait une opportunité de développement des **partenariats entre filières locales** (ex : du blé local pour la boulangerie, du houblon local et des céréales locales pour le brasseur).

L'importance de la **valorisation des déchets**, de la **méthanisation** et de l'amélioration de la **gestion de l'eau** a été soulignée. Cela s'inscrit dans une logique **d'adaptation des exploitations au Changement Climatique** à travers une gestion pertinente de l'accès à l'eau (puits, pompes), de l'énergie (chauffage, climatisation) et du forage. Cette gestion effectuée à l'échelle communale devrait être harmonisée sur le territoire. L'adaptation des exploitations aux réglementations paysagères (plantation de haies, ...), devrait être davantage accompagnée.

Transmission et recrutement :

Les difficultés de transmission des fermes familiales et les conditions de travail éprouvantes des producteurs ont été soulignées. Ils sont obligés de continuer de travailler et ne peuvent prendre leur retraite librement. Cette situation est exacerbée par la problématique d'accès au foncier, qui rend l'installation de jeunes agriculteurs difficile. L'apport d'un **soutien aux changements des pratiques agricoles** en faveur du maintien de l'agriculture paysanne et de l'amélioration des conditions de travail des producteurs est à mettre en œuvre. La mise en place d'une **aide à la transmission du foncier** est également à mettre en place. La **valorisation des métiers auprès des structures de formations agricoles**, à travers notamment de **partenariats avec la Chambre d'Agriculture**, permettrait d'anticiper la transmission des exploitations.

Le coût de la main d'œuvre induit un recrutement difficile pour les agriculteurs et les artisans. L'aspect transfrontalier du territoire complique le recrutement d'apprentis et de saisonniers, car la main d'œuvre est attirée par l'Allemagne et la Suisse. Des **partenariats entre l'agriculture et l'artisanat** sont à développer, via les chambres consulaires. La création d'un **groupe de travail en interprofessions** (agriculteurs, artisans, ...) est à encourager pour réfléchir sur les actions à mettre en place afin de développer le recrutement et ainsi faciliter la transmission des exploitations et des entreprises à l'avenir. Le programme LEADER pourrait **soutenir financièrement les coûts d'ingénierie, d'études et d'animations** associés à ce groupe de travail.

2. Priorisation des solutions en plénière :

Les participants ont priorisé en plénière les solutions identifiées en petits groupes. Pour ce faire, ils ont échangé sur leurs difficultés de mise en œuvre et l'urgence qu'elles représentaient ou non pour le territoire. Trois actions prioritaires ont été identifiées par les participants :

- Communiquer sur les producteurs locaux, valoriser leur travail et les efforts effectués pour la transition des exploitations
- Créer un groupe de réflexion en interprofessions sur le coût de la main d'œuvre (ingénierie, étude, animation)

- Accompagner le développement de ventes directes en favorisant les partenariats entre les filières locales

II. Soutien à l'économie locale (commerces et artisans)

1. Identification de solutions opérationnelles (petits groupes)

Transmission mieux anticipée des entreprises :

Les participants ont souligné un vieillissement global des chefs d'entreprises qui représente un risque de pertes d'activités et d'attractivité économique pour le territoire (diminution du nombre de réseaux d'entrepreneurs, ...). Le recrutement difficile de la main d'œuvre sur le long terme est ressorti des échanges. En effet, les compagnons du devoir par exemple ne sont pas suffisants pour recruter des jeunes, dont la majorité quitte leur structure d'accueil au bout d'une année. Les entreprises accueillant des stagiaires partagent le même constat, et sont impactées par l'attractivité que représente la Suisse auprès des jeunes.

La transmission des activités économiques locales étant longue et chronophage, il serait pertinent **d'accompagner les personnes souhaitant céder leur entreprise** dans leur projet de transition (humain, juridique, économique et financier). La réalisation d'une **étude** identifiant les transmissions à anticiper et les leviers d'actions prioritaires afin de moderniser les outils de production et de commercialisation, serait intéressante. Plus concret, la réalisation d'un **état des lieux des entreprises en activité**, aboutissant à la création d'un **répertoire des entreprises** à transmettre est à soutenir. Ce répertoire, ainsi que l'organisation de **forums inter-entreprises** rassemblant des acteurs créant ou reprenant une activité et des personnes cédant leur entreprise, faciliteraient la transmission d'activités. La chambre des métiers et de l'artisanat pourrait faciliter cette transmission en **questionnant les chefs d'entreprises** sur le devenir de leur structure.

Une faible notoriété et attractivité des métiers de l'artisanat a été constaté à l'échelle nationale. Une **campagne de communication et de promotion** de ces professions rendrait ces métiers plus attractifs auprès des jeunes. Elle pourrait être coordonnée par la chambre des métiers et de l'agriculture, qui effectue déjà des actions en ce sens.

Les chantiers tests existants sur le territoire sont innovants mais ne séduisent pas suffisamment de personnes. Il convient de **professionnaliser la démarche de chantiers tests** et d'augmenter leur nombre sur le territoire. En ce sens, il serait pertinent de **soutenir financièrement la création de nouveaux chantiers tests** et de valoriser des chantiers tests emblématiques en soutenant leurs **actions de démonstrations**.

Création d'emplois, l'employabilité :

La création d'emplois locaux implique une **communication pérenne plus importante** (au-delà d'actions ponctuelles) sur les métiers, les savoir-faire, les débouchés et les emplois à pourvoir (forum, événements, liens avec les centres de formation et projets d'établissements scolaires sur l'apprentissage et la découverte de métiers locaux, etc.).

Le maintien des entreprises et commerces existants pourrait être renforcé par la facilitation de la **mise en réseau** et de **partenariats pérennes**. Les entreprises locales doivent être **accompagnées dans leur évolution** (gestion, organisation de travail, amélioration des conditions de travail, ...) afin d'attirer les jeunes actifs. Cette évolution des conditions de travail implique la réalisation d'un **diagnostic et de réflexions en interne** (accompagnement sur les

ressources humaines, logements, déplacements, adaptation des horaires...). Les participants estiment que le parcours d'entreprise sur le territoire devrait être accompagnée par l'**ingénierie financière** (garantie de prêt, renforcement de fonds propres, subvention...) et par la **coordination des financeurs** (comité des financeurs).

Modernisation des entreprises et développement de partenariats entre les activités artisanales et agricoles locales :

Les participants ont souligné les problématiques et enjeux similaires entre le maintien des exploitations agricoles et des activités artisanales sur le territoire. Un **financement** afin de **stimuler et développer les liens interprofessions** serait pertinent. Cela pourrait permettre notamment la création d'une **convention** entre les acteurs du système alimentaire (transformateurs, producteurs, ...) et une **meilleure coordination entre le maillon « production agricole », le maillon « transformation » et le maillon « activité artisanale »**.

Les créations d'une **carte de fidélité** encourageant la consommation de produits locaux et la pérennisation des **chèques cadeaux Sundgau** permettraient de capter davantage les dépenses sur le territoire. Ces initiatives pourraient être soutenues par la fédération des commerçants et être valorisées par le plan média du Projet Alimentaire Territorial.

Il convient également de soutenir financièrement les entreprises dans la **mise aux normes et la modernisation de leurs petits équipements**, notamment celle des outils commerciaux et de production (e-commerce, numérique, digitalisation, automatisation, ...). L'amélioration de l'efficacité énergétique des entreprises pourrait être financièrement soutenue. Ainsi, ces **subventions publiques** faciliteraient le maintien de l'appareil productif des entreprises à transmettre et éviteraient des surcoûts à l'installation.

2. Priorisation des solutions en plénière :

Trois actions prioritaires ont été identifiées par les participants :

- Communication pérenne plus importante sur les métiers, les savoir-faire, les débouchés et les emplois
- Transmission : état des lieux des commerces et artisans à transmettre et accompagner financièrement l'installation (modernisation, petits équipements, mise aux normes, énergie)
- Soutenir les dépenses d'expérimentation, de démonstration (chantiers tests)

Réflexions des porteurs de projets sur le programme LEADER :

Concernant le programme LEADER, les participants de l'atelier relèvent la difficulté de montage d'un dossier, notamment lorsqu'il s'agit du premier. Ils déplorent le poids administratif de la démarche, autant pour le porteur de projet que pour l'équipe technique LEADER. Ils estiment que ce programme est méconnu sur le territoire et qu'il faut communiquer davantage dessus afin d'atteindre une multitude d'interlocuteurs.

De nombreuses aides financières existent, il serait intéressant de vérifier si elles peuvent être **complémentaires d'un fond LEADER** pour les porteurs de projets. En effet, ces derniers aimeraient être davantage accompagnés dans la **recherche de cofinancements**. Des **échanges avec les communes et intercommunalités** sont à organiser afin qu'elles prévoient de potentiels cofinancements LEADER dans leur budget, comme cela a été fait pour le programme 2014-2022, mais de manière renforcée. Il convient également de se renseigner sur les fonds de dotation, de donations (publics et privés) et les fonds FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) afin de vérifier s'ils peuvent faire l'objet d'un cofinancement LEADER.